

Évaluation du non-recours au tutorat à l'université

Isabelle Borrás

CREG (centre de recherches en économie de Grenoble), université
Pierre Mendès France, centre associé régional au Cereq pour la
région Rhône-Alpes
isabelle.borras@upmf-grenoble.fr

Avec la collaboration de

Nina Lendrin et Evelyne Janeau

OFE (Observatoire des Formations et du suivi des Etudiants de
Grenoble), université Joseph Fourier

Simon Macaire

Observatoire des parcours étudiants de Bordeaux 2, Université
Victor Segalen

Philippe Warin

Odenore-Pacte-Cnrs-MSh-Alpes

Céreq

10, place de la Joliette BP21321
13 567 Marseille Cedex 02

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

septembre 2011

SYNTHÈSE

Le tutorat est depuis 2008 un des dispositifs d'accompagnement personnalisé et de soutien du Plan pour la réussite en licence. Largement utilisé par les universités, il peine pourtant à attirer les étudiants.

Alors que les réformes en cours de la licence le confortent, il y a urgence à mieux connaître ce dispositif, jusqu'à présent peu évalué. Atteint-il sa cible ? Comment celle-ci est-elle définie ? Quel accueil est réservé à cette aide à la réussite ? Pourquoi les étudiants y ont-ils, ou non, recours ?

C'est par une entrée originale, centrée sur la question du « non-recours » qu'est ici évalué le tutorat. Une enquête par mail a été menée auprès d'étudiants de L1 et de leurs tuteurs dans deux universités (l'une de sciences, l'université Joseph Fourier à Grenoble et l'autre de sciences humaines et sociales, l'université Victor Segalen à Bordeaux). La démarche a consisté à comparer trois groupes d'étudiants, ceux qui ont refusé (33 %), suivi (51 %) ou abandonné (16 %) le tutorat proposé, et à confronter leurs réponses avec celles des tuteurs.

En préalable, il est nécessaire de rappeler que le cadre national du tutorat est peu prescriptif et laisse de grandes marges de manœuvre aux universités. Ces dernières instaurent donc au niveau décentralisé des pratiques très variées, illustrées par les deux universités enquêtées. Prédomine cependant un flou organisationnel qui rend parfois le tutorat insaisissable tant pour les évaluateurs, que pour les tuteurs ou les étudiants. Le flou est particulièrement criant sur deux caractéristiques centrales : le ciblage sur des populations spécifiques et le caractère obligatoire ou facultatif.

Dans l'enquête, le principal motif de refus du tutorat est le sentiment « *de ne pas en avoir eu besoin* » et « *de pouvoir progresser sans tutorat* ». Le refus concerne plutôt des garçons, au meilleur profil scolaire, ayant moins redoublé dans le secondaire. Ils ont une plus grande autonomie vis-à-vis du travail universitaire. La précocité de l'offre de tutorat et plus généralement les défauts dans son organisation semblent aussi augmenter les taux de refus.

Un étudiant sur six interrogé a abandonné le tutorat après avoir suivi un nombre limité de séances. Ils ont abandonné parce qu'ils pensaient « *pouvoir progresser sans tutorat* » et ils « *ne regrettent pas leur choix* ». La qualité du tutorat est également mise en cause. La précarité influence aussi le rapport des jeunes aux études et se traduit par un moindre recours au tutorat, alors même que les étudiants concernés expriment plus que les autres le besoin de ce type d'aide à la réussite.

Enfin, pour la moitié des étudiants qui ont accepté et suivi les séances, l'appréciation est plutôt positive (58 % pensent qu'il les a aidé à acquérir des méthodes de travail), mais ambiguë. En effet seuls 20 % déclarent qu'il les a aidés à réussir le semestre. Faut-il en déduire qu'ils auraient réussi sans son appui et qu'ils n'en auraient donc pas eu besoin ?

Les tuteurs interrogés dans le cadre de l'étude confirment ces résultats. Selon eux le tutorat touche avant tout des étudiants moyens et studieux et passe à côté de nombreux étudiants en difficulté. Il aide donc à ce jour une minorité à réussir. Il améliore le dossier scolaire de nombreux jeunes qui auraient tout de même réussi leur année. Dans tous les cas, il ne peut à lui seul combler des lacunes trop importantes de certains étudiants peu préparés aux études universitaires, bacheliers professionnels et technologiques notamment.

Pour que le tutorat soit vraiment utile, pour attirer les étudiants et mieux les accompagner, faut-il alors aller vers un tutorat réellement ciblé et obligatoire ? Et comment articuler le tutorat avec des dispositifs plus lourds d'aide à la réussite pour les étudiants aux lacunes trop importantes ?

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leur auteur. Mais sans la contribution active de tous les contributeurs à ce travail, ils n'auraient pu être tenus, notamment d'Evelyne JANEAU qui est à l'origine de cette étude et a œuvré pour son lancement, Nina LENDRIN et Simon MACAIRE pour la gestion de l'enquête dans les deux universités impliquées, Philippe WARIN pour les discussions méthodologiques.

SOMMAIRE

1.	POURQUOI ÉVALUER LE « NON-RECOURS » AU TUTORAT ?.....	5
2.	UNE ORGANISATION FLOUE DANS UN CADRE NATIONAL PEU PRESCRIPTIF	6
2.1.	La mise en place du cadre national : un tutorat facultatif ouvert à tous.....	6
2.2.	Malgré une évaluation lacunaire, le tutorat est conforté dans les réformes récentes	7
2.3.	Une variété des pratiques décentralisées : la mise en œuvre dans les universités enquêtées	8
2.4.	Les questions non tranchées du ciblage et du caractère obligatoire.....	11
3.	REFUSER OU ABANDONNER LE TUTORAT ? QUI EST CONCERNÉ ? POURQUOI ? ...	13
3.1.	Une bonne raison de refuser le tutorat : « ne pas en avoir besoin ».....	13
3.2.	Mais des refus liés aussi à des défauts d'organisation pratique du tutorat.....	16
3.3.	Abandonner le tutorat : l'individualisation et la qualité mises en cause.....	18
4.	ACCEPTER LE TUTORAT ? QUI EST CONCERNÉ ? POURQUOI ?.....	20
4.1.	Le tutorat répond à de vrais besoins : il atteint sa cible mais la déborde.....	20
4.2.	Intérêts et limites du tutorat du point de vue des tuteurs.....	22
4.3.	Une aide pour les étudiants en difficulté motivés et pour les étudiants moyens.....	24
5.	CONCLUSION. VERS UN TUTORAT CIBLÉ... ET OBLIGATOIRE ? LA MISE EN DISCUSSION DU CADRE NATIONAL.....	27
	BIBLIOGRAPHIE	28
	ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS ÉLIGIBLES AU TUTORAT.....	29
	ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES TUTEURS.....	31

1. POURQUOI ÉVALUER LE « NON-RECOURS » AU TUTORAT ?

La mise en œuvre du tutorat à l'université date du début des années 90. Les objectifs qui lui ont donné naissance sont alors : faire évoluer la pédagogie universitaire pour répondre à l'hétérogénéité culturelle et sociale croissante de publics étudiants de plus en plus nombreux ; réduire le taux d'échec en premier année en offrant de manière prioritaire un soutien aux étudiants en difficultés, parmi lesquels les nouveaux publics étudiants éloignés de la culture académique. Ces objectifs sont encore d'actualité en 2011. Cependant, depuis ses débuts, l'évaluation du tutorat est lacunaire, en particulier la mesure de son impact sur la réussite. Malgré ce déficit de suivi du tutorat, il est de notoriété publique, qu'il souffre depuis toujours d'une faible fréquentation des étudiants, dont les étudiants les plus en difficulté. Pourquoi la fréquentation n'est-elle pas à la hauteur des attentes ? Pourquoi les étudiants ne se saisissent pas de cette offre pédagogique pourtant destinée à les aider à réussir ?

Pour répondre à ces questions, une approche par la question du « non-recours », telle que promue par l'ODENORE¹, est apparue pertinente. Cette question apparaît dans les années 1930 à propos des prestations sociales financières. *« Son émergence a clairement correspondu au besoin politique d'évaluer la bonne affectation des prestations sociales, en particulier celles ciblées sur des populations particulières »*. [...] *D'une façon générale, la prise en compte de cette question est liée au besoin récurrent de savoir si l'offre atteint bien les populations à qui elle est destinée »*. (WARIN, 2010). Appliquée au tutorat, la question du « non-recours » revient donc à étudier si ce dispositif atteint sa « cible », les étudiants en difficulté. Elle suppose de s'interroger sur la manière donc cette « cible » est définie et comment les universités repèrent les étudiants en question.

Cette approche par le non-recours a été mise en œuvre dans le cadre d'une enquête conduite en 2010 dans deux universités de province : l'une de sciences humaines et sociale (Université Victor Segalen, Bordeaux 2) et l'autre de sciences (Université Joseph Fourier, Grenoble 1). L'enquête a été menée auprès d'étudiants inscrits en première année de licence et de leurs tuteurs (Annexes 1 et 2 : présentation de l'enquête). Elle a bénéficié d'une collaboration entre le Centre Associé au Céreq Grenoble (CREG-UPMF), les observatoires des deux universités concernées (OFE : Observatoire des Formations et du suivi des Etudiants de Grenoble 1 et Observatoire des parcours étudiants de Bordeaux 2) et l'Odenore-Pacte-Cnrs. La méthodologie proposée consiste à distinguer et à comparer les réponses des étudiants répartis en trois populations : ceux qui ont accepté et suivi les séances de tutorat proposées (51 %), ceux qui l'ont refusé (33 %) et enfin ceux qui ont accepté mais rapidement abandonné le tutorat (16 %). Près de 400 étudiants ont répondu à l'enquête ainsi que 76 tuteurs.

Avant de présenter les résultats, les dispositifs de tutorat étudiés sont tout d'abord resitués dans le cadre général des réformes du premier cycle universitaire et d'organisation du tutorat au plan national (partie 2). La mise œuvre de ces dispositifs dans les deux universités enquêtées est également décrite. L'enquête portait volontairement sur du tutorat méthodologique et disciplinaire, le tutorat d'accueil ayant été exclu du champ. Mais quelques réponses le concernent cependant. Sont ensuite analysés les profils de ceux qui refusent et les raisons du refus ou de l'abandon (partie 3), puis les résultats sur l'utilité du tutorat et ses limites du point de vue des étudiants et de leurs tuteurs. (partie 4). La conclusion revient sur la question du ciblage et met en discussion le cadre national du tutorat. Les résultats sont présentés de manière agrégée pour les deux universités, toutes disciplines confondues (psychologie, sciences et techniques, dont biologie... mais aussi Staps, sociologie, Mass...)

¹ <http://odenore.msh-alpes.fr/>

2. UNE ORGANISATION FLOUE DANS UN CADRE NATIONAL PEU PRESCRIPTIF

Suite aux initiatives locales du début des années 90, le tutorat est institutionnalisé en 96 (2.1). Il est depuis lors conforté dans les réformes du premier cycle universitaire, malgré une évaluation lacunaire (2.2). Le cadre national est peu prescriptif laissant de grandes marges de manœuvre aux universités mettant en place une variété de pratiques décentralisées, illustrées par les deux universités enquêtées (2.3). Prédomine cependant un flou organisationnel qui rend parfois le tutorat insaisissable tant pour les évaluateurs, que les tuteurs ou les étudiants, notamment sur ses deux caractéristiques centrales, le ciblage sur des populations spécifiques et son caractère obligatoire (2.4).

2.1. La mise en place du cadre national : un tutorat facultatif ouvert à tous

A la fin des années 80, l'enseignement supérieur français connaît « une explosion des inscriptions qui se poursuit jusqu'au milieu des années 90 et bouleverse la physionomie du paysage de l'enseignement supérieur et de ses publics » (REY, 2009). En dix ans, de 1987 à 1997, la population des universités, principales structures d'accueil de ces nouveaux publics étudiants, croît de 46 %. Cette massification des études supérieures se double d'une démocratisation qui lance de nouveaux défis à l'enseignement supérieur. Habitée à former principalement les héritiers ou leurs descendants, et quelques étudiants méritants, l'université doit désormais former des jeunes aux origines culturelles et sociales hétérogènes, souvent plus éloignés du monde académique.

La mise en œuvre du tutorat à l'université date de cette période. Quelques universités soucieuses d'apporter un soutien spécifique à ces nouveaux publics étudiants prennent des initiatives dans ce sens. C'est une réponse - parmi d'autres - à la diversité des publics et aux problèmes qu'ils rencontrent à l'université. Les formules et le contenu du tutorat, tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, sont variés (pour une présentation des différentes formules voir LEPAGE, ROMAINVILLE, 2009²). Les frontières sont parfois floues avec d'autres types d'aide à la réussite (JAROUSSE, MICHAUT, 2001)³. Quelle que soit la formule, le tutorat poursuit un objectif unique, à l'aune duquel il convient de l'évaluer : la réduction de l'échec en premier cycle universitaire, particulièrement en première année, échec accru avec l'afflux de nouveaux publics peu préparés à l'université.

Les actions de tutorat expérimentées localement par quelques universités vont rapidement être institutionnalisées dans le cadre des réformes du premier cycle universitaire. En 1996, une circulaire du Ministre François Bayrou généralise le tutorat dans les universités françaises pour favoriser la réussite dès le premier semestre : « *toutes dispositions devront être prises par les établissements pour que des étudiants, qui en ont le plus besoin, puissent en bénéficier* » (Circulaire du 24/10/1996). Le dispositif est doté d'un crédit de 100 millions de francs.

A partir de 1998, des textes juridiques encadrent l'organisation et la validation du tutorat en premier cycle (arrêté du 29/04/1998, consolidé le 13/12/2009, voir extraits ci-après de l'arrêté en vigueur en

² Ces auteurs distinguent également deux perspectives pour le tutorat (prévention ou re-médiation) et plusieurs fonctions (affiliation, information, formation avec un contenu soit méthodologique, soit disciplinaire).

³ Ces auteurs listent d'autres types d'actions relevant du tutorat comme l'initiation à l'informatique, le tutorat documentaire, le suivi des redoublants, la préparation des examens ... Ils pointent comme en marge du tutorat des dispositifs de remise à niveau et de soutien.

2011⁴). L'article 1 précise le contenu et définit les publics prioritaires. Méthodologique ou disciplinaire, le tutorat peut prendre « *des formes variées (aide au travail personnel de l'étudiant, aide au travail documentaire, appui aux techniques d'auto-évaluation et d'autoformation...)* ». S'il doit profiter à ceux qui en ont le plus besoin, le principe est celui du volontariat et de l'accès pour tous : « *le tutorat doit bénéficier à tous les étudiants de première année de premier cycle qui le souhaitent. L'établissement fait connaître le dispositif et le propose aux étudiants qui en ont le plus besoin* ». Chaque établissement est libre de l'organiser « *en cohérence avec sa politique pédagogique* » dans le respect de l'autonomie des universités en matière de pédagogie. Enfin, l'article 5 précise la nécessité « *d'une évaluation quantitative et qualitative du tutorat et de sa présentation en conseil compétent* » au niveau de chaque établissement.

2.2. Malgré une évaluation lacunaire, le tutorat est conforté dans les réformes récentes

C'est dans ce cadre légal incitatif que, durant ces dernières années, les différentes formules de tutorat se sont développées à l'université, de manière décentralisée dans leurs composantes. « *Le tutorat pédagogique ou d'accompagnement est généralement assuré par des enseignants ou des étudiants avancés dans le cursus. Destiné à apporter à l'étudiant une aide au travail disciplinaire, le tutorat est largement utilisé par les universités.* » (MESR, 17/12/2010). Les travaux d'une dizaine d'équipes de recherche universitaires coordonnés par l'INRP apportent une bonne connaissance qualitative des premiers développements du tutorat : classification des tutorats, regards de tuteurs (INRP, 2003).

Mais ils signalent un suivi quantitatif par les établissements « *lacunaire* »⁵. D'après eux les données chiffrées existantes sur le tutorat s'apparentent alors « *à des estimations basées sur des impressions* » et semblent peu fiables. Ces travaux signalent par ailleurs que « *les universités ne maîtrisent pas toujours leur dispositif de tutorat dont les objectifs et le contenu sont peu définis au départ* »⁶ et évoquent un dispositif qui a généré des ressources « *mais dont la fréquentation semble de notoriété publique assez faible* »⁷. Ces travaux butent également sur la question de l'efficacité au regard des critères de réussite aux examens. Les données disponibles étant équivoques, certains auteurs s'interrogent sur la pertinence d'un tel indicateur d'efficacité pour apprécier les réels effets du dispositif (MICHAUT, 2003).

Près de dix ans plus tard après la réforme « Bayrou », en décembre 2007, la Ministre, Valérie Pécresse présente un plan pluriannuel de réussite en licence (PRL) dont l'ambition est de diviser par deux le taux d'échec en première année⁸. Doté de 730 millions d'euros cumulés sur 2008-2012, l'un des piliers de ce plan consiste à rénover le contenu de la licence : davantage pluridisciplinaire et recentrée sur les fondamentaux, avec un accompagnement personnalisé accru (en moyenne 5 heures hebdomadaires d'encadrement pédagogique supplémentaires par étudiant et pour chaque année de licence, un enseignant référent et du tutorat !).

Mais, alors même que la réforme de 2007 réaffirme l'importance de l'évaluation des formations en lien avec le pilotage⁹, l'évaluation reste à ce jour un point faible du tutorat. Le bilan à mi-parcours de

⁴ Le tutorat « *est sous la responsabilité pédagogique des enseignants et enseignants chercheurs [...] qui forment et encadrent régulièrement les étudiants tuteurs [...] ayant la responsabilité d'encadrer par une aide personnalisée un groupe d'étudiants de taille restreinte (maximum 10).* » (Extrait article 2).

⁵ Voir l'introduction du dossier qui rend compte des rapports d'évaluation existant à l'époque.

⁶ Propos rapportés de la Directrice de l'Enseignement supérieur, 1998 - INRP (2003) p. 7.

⁷ INRP (2003) p.7.

⁸ « *Document d'orientation, Plan pluriannuel pour la réussite en licence* », site du Ministère.

⁹ Le cahier des charges de la licence rénovée produit par le ministère est le document de référence pour l'évaluation des formations par l'Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (AERES). Cette évaluation doit servir

mise en œuvre du PRL publié en juillet 2010 fait état du caractère inégal du pilotage, de la gestion et de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement personnalisés (tutorat, enseignants référents)¹⁰. Il signale la rareté des évaluations précises et chiffrées des causes de l'échec et l'usage d'indicateurs de suivi. « *Les universités ne sont pas en mesure d'apprécier le poids relatif de chaque mesure de lutte contre l'échec, sinon par le ressenti des enseignants, voire des étudiants.* » Pourtant, « *cette réelle difficulté n'empêche pas la fixation d'objectifs : taux de passage du L1 et L2...* »

2.3. Une variété des pratiques décentralisées : la mise en œuvre dans les universités enquêtées

La mise en œuvre du tutorat est donc généralisée, mais également très décentralisée au niveau des établissements et de leurs composantes, qui font des choix en fonction de leurs politiques pédagogiques : choix de contenu, d'organisation, ou encore des publics éligibles et de formes de mobilisation. Cette variété est illustrée par le cas des deux universités enquêtées. Les tuteurs enquêtés (1/4 d'enseignants et 3/4 étudiants) et les étudiants tutorés ont été invités à décrire concrètement le dispositif.

A noter, dans cette enquête, le tutorat étudié est exceptionnellement du tutorat d'accueil. Le tutorat d'accueil est bien présent dans les deux universités enquêtées, mais le choix initial était de se focaliser sur du tutorat à visées méthodologique ou disciplinaire, plus directement en lien avec la problématique de la lutte contre l'échec et de ne pas prendre en compte dans le champ de cette enquête le tutorat d'accueil. Malgré tout quelques tuteurs et quelques étudiants impliqués dans du tutorat d'accueil ont répondu à l'enquête.

On notera également que pour les tuteurs la frontière entre tutorat disciplinaire et méthodologique n'est pas étanche : un même dispositif de tutorat peut avoir dans le même temps les deux visées, comme le suggère le tableau ci-dessous : pour 77 % des tuteurs enquêtés le tutorat est disciplinaire et pour 61 % il est méthodologique. Ceci laisse penser que pour une fraction des réponses, le tutorat avait les deux finalités.

de base au dialogue contractuel entre l'Etat et les universités et à l'attribution des financements en fonction de l'activité et de la performance. Sénat, *Rapport d'information du groupe de travail sur la réforme de l'allocation des moyens par l'Etat aux Universités*, n°382, 10 juin 2008. Les projets annuels de performances (PAP) viennent conforter les objectifs fixés au service public de l'enseignement supérieur en matière de formation dans le cadre de la LRU. Dans le dernier PAP un objectif est « *d'améliorer la réussite à tous les niveaux de formation...une attention particulière doit être portée à la diminution du taux d'échec en première année* ». « *Les objectifs constituent des cibles connues de tous. La pertinence et le caractère incitatif des critères de répartition des crédits budgétaires doivent encourager les universités à les atteindre dans les délais les meilleurs* ». p. 20. Le taux de réussite en première année est désormais un instrument de pilotage, même si le financement des universités en fonction de cet indicateur reste marginal du fait des risques de dérives et d'effets pervers. « *Au premier abord, le taux de diplômés paraît constituer un critère permettant d'évaluer de manière pertinente l'efficacité d'une formation. Cependant, il comporte des risques de dérive et d'effets pervers non négligeables : course aux diplômes, perte de crédibilité... Ceci incline vos rapporteurs à recommander qu'il n'intervienne que pour une faible part dans le faisceau de critères* ». Extrait Sénat, 2008, op.cit. p. 24.

¹⁰ IGAENR, 2010, *Note relative à la mise en œuvre du plan pour la réussite en licence*. A Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapport n° 2010-091. Juillet. Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Tableau 1

Finalités du tutorat

(Plusieurs réponses possibles)

Accueil, intégration	5 %
Pédagogique/ sur une ou plusieurs disciplines	77 %*
Méthodologique/ aide à la méthodologie de travail	61 %

*mathématiques, informatique...

Source : Enquête auprès des tuteurs.

Les deux tiers des tuteurs interrogés suivent un seul groupe d'étudiants. Ils sont moins nombreux à suivre deux groupes, éventuellement trois mais rarement plus. On peut supposer que les tuteurs encadrant plusieurs groupes sont plutôt des tuteurs enseignants. La taille moyenne des groupes est de dix étudiants, ce qui correspond aux textes des arrêtés ministériels organisant le tutorat limitant les effectifs à moins de dix. Mais cette taille peut varier entre cinq et vingt les groupes de taille importante - composés de vingt étudiants - correspondent vraisemblablement aux rares dispositifs de tutorat d'accueil présents dans l'enquête. Le nombre de séances suivies varie entre moins de trois et plus de douze et la durée des séances entre une heure, une heure trente et deux heures.

Les séances démarrent en général entre septembre et novembre, avec un pic en octobre. L'annonce du tutorat et la prise de contacts avec les étudiants a le plus souvent emprunté des canaux impersonnels lors d'un cours ou via un affichage public.

Tableau 2

Le lancement du tutorat

Début des séances		Annonce du tutorat	
septembre	15 %	Pendant un cours	60 %
octobre	55 %	Au cours d'un entretien individuel	22 %
novembre	18 %	Affichage public	46 %
décembre	11 %	e-mail	9 %

Source : Enquête auprès des tuteurs.

Une fois le tutorat lancé, l'analyse des besoins des étudiants est conduite par le tuteur et/ou l'enseignant référent. Les principaux besoins repérés par les tuteurs sont « *les méthodes de travail* » et « *la compréhension des cours* » suivis de « *la quantité de travail* », « *la fréquence de travail* » et « *l'intégration à l'université* ». Les tuteurs disent répondre à la fois à des demandes individuelles et collectives. Les propositions de travail sont le plus souvent à leur initiative, plus rarement à l'initiative d'un enseignant. Les principales activités proposées sont « *l'explication de cours* », « *le traitement de sujets* » et « *le corrigé de sujets* », plus rarement « *de nouveaux exercices* ». Les points d'étapes entre les tuteurs et les enseignants sont fréquents mais non systématiques. Pour un tuteur sur trois, il n'y a eu aucun échange.

Tableau 3

Analyse des besoins des étudiants

Faite par le tuteur	70 %
Faite par l'enseignant référent	47 %
Faite par un enseignant autre	12 %

Source : Enquête auprès des tuteurs.

Les tuteurs ont été invités à décrire le fonctionnement des séances. Il ressort qu'elles sont construites autour des besoins des étudiants, à partir d'échanges collectifs en début de séance.

1 : demandes/questions des étudiants ; 2 : exercices de cours ; 3 : correction

Tour de table (pas nombreux, donc pas long et bien pour commencer.

Ecoute des étudiants et intervention en fonction de ce qui a été dit.

Le thème de la séance a été choisi par les étudiants du groupe lors de la précédente séance.

Les attentes des étudiants sont reliées à l'enseignement reçu entre les séances, aux difficultés rencontrées lors des cours et des TD.

Point rapide sur les deux semaines précédentes et discussion générale sur les difficultés méthodologiques, de contenu qu'ont pu rencontrer les étudiants

Discussion sur le cours et les exercices faits entre les deux séances de tutorat, résolution de problèmes soulevés par les étudiants. Avancée de la fiche de TD

...Mais la plupart du temps, les étudiants venaient avec leur poly de cours, on regardait ensemble chaque diapo... En gros je leur refaisais un cours plus réduit et plus lentement pour qu'ils comprennent les notions abordées.

L'élève apporte généralement ce qu'il n'a pas compris en cours, des TD non finis ou à approfondir.

Les tuteurs s'appuient sur le contenu des cours et des TD suivis par les étudiants, ils reprennent des exercices. Cependant, ils préparent de manière autonome le contenu de la séance. Ils reçoivent rarement des consignes des enseignants.

Au S1 les étudiants se sont présentés, et je répondais à leurs demandes... pas de programme précis. Au S2, j'ai à chaque séance des consignes précises des enseignants.

Réponses aux demandes individuelles de tutorés, relecture du cours, exercices proposés par l'enseignant, exercices supplémentaires.

Signature de la fiche de présence, séance de questions et exercices.

Le contenu de la séance est ensuite classique : travail sur des annales, sur un sujet d'examen, méthodes de révision, nouveaux exercices, explication de cours... L'organisation varie au cas par cas : travail individuel ou travail en groupe... Mais surtout, il n'y a pas de séance type, le tuteur doit s'adapter aux demandes.

Il n'y a pas de séance type. Tout dépend de la demande de l'étudiant.

Certaines fois, je préparais des points de révision en fonction des manques que je ressentais en cours et en TD, et certaines séances étaient ouvertes à leurs questions

Assez peu organisé, j'ai plutôt fait des séances de réponses aux questions individuelles et collectives.

Enfin parfois, la séance déborde des questions pédagogiques et méthodologiques pour aller sur le terrain de l'aide à l'orientation, de l'aide à la prise de confiance ou de l'intégration à l'université...

De temps en temps, la fin de la séance m'aidait à répondre aux questions des étudiants sur la poursuite de leurs études, les différentes options des semestres suivants.

En début de séance je les informe sur des détails administratifs, je les incite à prendre la parole...

A la fin de la séance, ils me posent des questions sur la manière de réviser pour un contrôle, sur les examens qui les angoissent particulièrement. Le tutorat est rassurant pour les premières années...

Je prends du temps pour essayer de voir comment se passe leur intégration...la relation avec les enseignants...

Mais clairement ma première ambition est de permettre à l'étudiant de comprendre pourquoi il est en STAPS. Qu'est ce qu'il veut faire plus tard. C'est difficile de donner envie à quelqu'un d'apprendre s'il ne sait pas pourquoi il le fait.

2.4. Les questions non tranchées du ciblage et du caractère obligatoire

Deux critères sont structurants concernant le tutorat, le ciblage ou non sur des publics spécifiques et son caractère obligatoire ou facultatif.

Pour près de 7 tuteurs sur 10, le tutorat dont ils ont la charge est ciblé sur un public spécifique. Les modalités de repérage ne sont pas toujours connues : 4 tuteurs sur 10 ne les connaissent pas. Ceux qui les connaissent mentionnent : l'entretien avec un enseignant (dont l'enseignant référent), le dossier scolaire connu dans Apogée, les résultats du contrôle continu mais aussi des tests à l'entrée en L1... Les modalités peuvent se combiner dans la pratique.

De même pour près de 7 tuteurs sur 10, le tutorat était obligatoire pour les étudiants éligibles. Mais la moitié des tuteurs n'a pas les moyens de repérer les étudiants absents : la liste de présence et l'appel ne sont pas systématiques. Lorsqu'il est obligatoire, il devrait logiquement être inscrit dans le règlement d'examen, avec appel et feuille de présence. Mais rares voire inexistantes semblent cependant les sanctions en cas d'absence. Lorsqu'il est facultatif, il est proposé sur la base du volontariat.

On notera, qu'entre ces deux options, obligatoire ou facultatif, une solution est parfois explorée pour inciter les étudiants à fréquenter les séances et à mieux les programmer : l'étudiant « signe » un contrat moral avec un enseignant par lequel il s'engage à suivre les séances de tutorat proposées. Il semblerait qu'en effet, en cas de tutorat facultatif, certaines séances aient dû être annulées faute de public ou aient fonctionné avec un nombre trop réduit d'étudiants.

Tableau 4

Le flou organisationnel du tutorat

<i>Filière concernée</i>	Ciblé sur des populations spécifiques	Non ciblé et ouvert à tous
Obligatoire (imposé par la composante)	<i>Mass, Staps, Sociologie</i>	<i>Psychologie (tutorat d'accueil)</i>
Contractualisé : engagement moral	<i>Géographie</i>	<i>Biologie</i>
Facultatif (sur la base du volontariat)	<i>Sciences et techniques</i>	<i>Sociologie, Psychologie (tutorat méthodologique)</i>

Quelques exemples pour illustrer le tableau 4

- *L1 Mass* : le tutorat est proposé aux étudiants non titulaires d'un bac S ou non bacheliers de l'année (repérage Apogée) et obligatoire pour ces étudiants.
- *L1 Sciences et Techniques* : le tutorat est proposé à 40 % des étudiants inscrits suite à un test de rentrée visant à repérer des lacunes dans certaines matières, parfois complété d'un entretien avec un enseignant lorsque les moyens le permettent (formations à faibles effectifs). Il reste facultatif pour ces étudiants, sur la base du volontariat.
- *L1 Psychologie* : le tutorat d'accueil est obligatoire pour tous et le tutorat méthodologique est ouvert à tous sur la base du volontariat.
- *L1 sociologie* : pour cette formation, le tutorat est à la fois obligatoire pour une fraction d'étudiants ciblés, repérés comme ayant des difficultés à compenser, et facultatif et ouvert à tous sur la base du volontariat. Cette formule, qui se rapproche le plus des textes officiels qui organisent le tutorat, a comme avantage de réduire la dimension potentiellement « stigmatisante » du ciblage et de ne pas prêter le flanc aux critiques que pourraient susciter une différenciation du traitement des étudiants.

On observe donc une multiplicité de configurations possibles du tutorat. Cette variété découle du fait que la question du ciblage du tutorat n'a pas vraiment été tranchée par le législateur. D'après les arrêtés ministériels de 1998 et 2009 : « le tutorat doit bénéficier à tous les étudiants ... qui le souhaite. L'établissement ...le propose aux étudiants qui en ont le plus besoin¹¹ ». D'après ce texte, un même dispositif de tutorat peut être ciblé et obligatoire pour certains étudiants et facultatif pour d'autres étudiants d'une même formation (exemple du L1 de sociologie dans l'encadré précédent).

Mais le tutorat doit-il être ouvert à tous ou ciblé, facultatif ou obligatoire ? L'ambiguïté des textes reporte les choix sur les universités qui explorent différentes options, comme on peut le voir dans le tableau précédent qui classe les formations des deux universités enquêtées. Ceci confère au tutorat un caractère flou et insaisissable tant pour ceux qui l'évaluent, que les étudiants et leurs tuteurs. Ainsi pour cette enquête, certains étudiants enquêtés ont déclaré avoir refusé de suivre du tutorat pourtant obligatoire et d'autres étudiants non éligibles ont malgré tout suivi du tutorat qui ne leur avait pas été proposé. Près d'un étudiant sur dix ne sait pas si le tutorat est facultatif ou obligatoire.

¹¹ Souligné par nous.

3. REFUSER OU ABANDONNER LE TUTORAT ? QUI EST CONCERNÉ ? POURQUOI ?

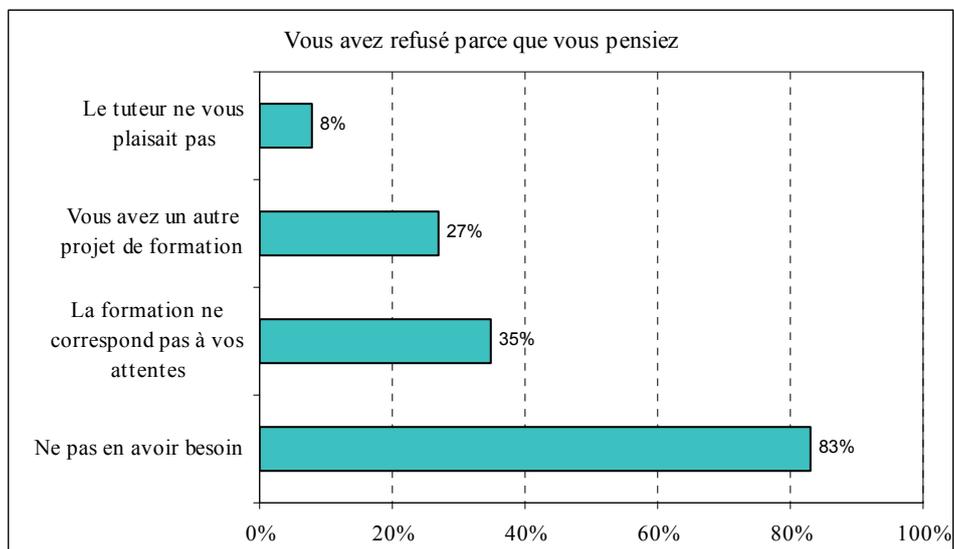
C'est dans ce contexte organisationnel flou qu'a été conduite l'enquête sur le « non-recours » au tutorat et qu'il convient de saisir les comportements des étudiants vis-à-vis de ce dispositif d'aide à la réussite. 400 étudiants environ ont répondu à l'enquête : la moitié ont accepté l'offre proposée, un tiers l'ont refusée et 1 sur 6 l'ont acceptée mais rapidement abandonnée.

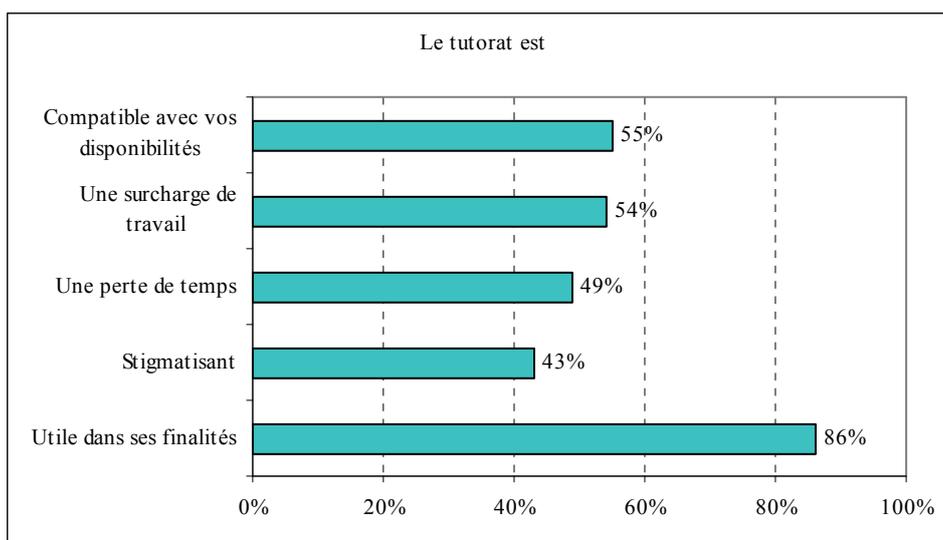
3.1. Une bonne raison de refuser le tutorat : « ne pas en avoir besoin »

La majorité des quelques 130 étudiants ayant refusé l'offre ne regrettent pas leur choix au moment de l'enquête. Le principal motif de refus est le sentiment « *de ne pas en avoir eu besoin* » et « *de pouvoir progresser sans tutorat* ». Le refus est plus rarement lié au fait que « *la formation ne répond pas aux attentes* » ou au fait « *d'avoir un autre projet de formation* » : cependant ces deux motifs liés à des projets de réorientations en cours de L1 contribuent à expliquer un tiers des refus. Le refus est bien plus rarement encore lié au tuteur : ils sont moins d'un sur dix à invoquer le fait que « *le tuteur ne leur plaisait pas* ». Bien qu'ils aient refusé, ces étudiants jugent cependant le tutorat « *utile dans ses finalités* » mais environ une moitié d'entre eux y voient une « *perte de temps* », une « *surcharge de travail* », une « *incompatibilité avec leurs disponibilités* » et 43 % le jugent « *stigmatisant* ».

Graphique 1

Raisons du refus du tutorat





Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

De manière significative, le refus concerne plutôt des garçons au meilleur profil scolaire, ayant moins souvent redoublé dans le secondaire.

Tableau 5

Profils scolaires et recours au tutorat

	Suivi	Abandon	Refus
Femmes***	71%	67%	58%
Hommes***	29%	33%	42%
Total	100%	100%	100%
Nationalité française (-)	91%	93%	98%
Non français (-)	9%	7%	2%
Total	100%	100%	100%
Titulaire Bac Général *	86%	87%	92%
dont bac S *	50%	55%	66%
Titulaire autre bac *	14%	13%	8%
Total	100%	100%	100%
Redoublement dans le secondaire ***	33%	37%	23%
Pas de redoublement dans le secondaire***	67%	63%	77%
Total	100%	100%	100%

*** : relation significative ; * : non significative ; (-) effectifs insuffisants. (Test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Note de lecture du tableau 6 (valable pour les tableaux 6 à 11 et 13).

- 71 % des étudiants ayant suivi le tutorat sont des femmes, 29 % sont des hommes... 33 % ont redoublé dans le secondaire...

- 67 % des étudiants ayant abandonné le tutorat sont des femmes, 33 % sont des hommes... 37 % ont redoublé dans le secondaire : **ceux qui abandonnent, comparés à ceux qui suivent, sont donc plus souvent des hommes et des étudiants ayant redoublé dans le secondaire**

- 58 % des étudiants ayant refusé le tutorat sont des femmes, 42 % des hommes... 23 % ont redoublé dans le secondaire... **ceux qui refusent, comparés à ceux qui suivent, sont donc plus souvent des hommes et des étudiants et ils ont moins redoublé dans le secondaire – ce sont donc a priori de « meilleurs » étudiants.**

Ces tableaux servent à comparer les profils des étudiants qui suivent, abandonnent ou refusent le tutorat.

Une autre caractéristique significative de ceux qui refusent est la plus grande maîtrise des facteurs de réussite à l'université, dont leur temps de travail¹². En moyenne, les étudiants interrogés déclarent 22 h à leur emploi du temps et 20 h de présence. Ces moyennes masquent une grande disparité entre les disciplines scientifiques et les disciplines en sciences humaines, les premières avec des emplois du temps plus lourds et plus d'heures de présences requises que les secondes. Une moitié des étudiants déclare consacrer moins de 6 à 7 heures hebdomadaires au travail personnel et l'autre moitié plus de 6 à 7 heures. Les étudiants qui refusent pensent plus souvent que le nombre d'heures qu'ils consacrent au travail personnel est suffisant pour réussir.

Tableau 6

Temps de travail étudiant et recours au tutorat

Le nombre d'heures suffit pour réussir ?	Suivi	Abandon	Refus
Oui***	20 %	17 %	40 %
Non***	43 %	45 %	36 %
Ne sais pas***	37 %	40 %	24 %
Total	100 %	100 %	100 %

*** : relation significative

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Les étudiants interrogés sont une majorité à travailler « *la plupart du temps seuls* », « *chez eux* » et « *fréquentent modérément la bibliothèque* ». Ceux qui refusent le tutorat sont plus enclins au travail « *seul* », « *chez eux* » et « *fréquentent moins souvent la bibliothèque* » signalant par ces réponses une plus grande autonomie vis-à-vis du travail universitaire, qui conforte leur meilleure appréhension des temps de travail personnel requis à l'université.

¹² Pour B. LAHIRE (1997) une forte rupture entre le lycée et l'enseignement supérieur réside dans le changement des rythmes de travail universitaire et l'emploi du temps. Cette rupture peut provoquer une crise. Elle est minimale pour les STS et IUT et maximale pour les filières lâchement encadrées de l'université qui accueillent pourtant une grande part des bacheliers les moins préparés à l'absence de repères et à la faible organisation du temps scolaire.

Tableau 7

Organisation du travail étudiant et recours au tutorat

	Suivi	Abandon	Refusé
Travail*			
La plupart du temps seul*	62%	64%	72%
Seul et avec des amis*	38%	36%	28%
Total	100%	100%	100%
Lieu de travail personnel*			
Chez vous*	53%	58%	65%
En partie*	43%	36%	32%
Non*	4%	7%	2%
Total	100%	100%	100%
Fréquentation bibliothèque***			
souvent ***	31%	26%	15%
parfois***	57%	56%	70%
jamais***	12%	18%	15%
Total	100%	100%	100%

*** : relation significative ; * : relation non significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Pour tous les étudiants, « *la motivation* » et « *le travail personnel* » sont les deux facteurs majeurs de réussite, bien devant « *les capacités individuelles* », « *les moyens financiers* » ou le « *soutien familial* ». Cependant l'appréciation subjective des facteurs de réussite distingue les étudiants qui refusent : « *la motivation* » est pour eux largement première. Pour les étudiants qui suivent le tutorat, les poids de « *la motivation* » et du « *travail personnel* » sont proches. Les étudiants qui abandonnent mettent en avant les « *capacités individuelles* » bien plus que les deux autres catégories.

Tableau 8

Représentation des facteurs de réussite et recours au tutorat

(Plusieurs réponses possibles)

Facteurs de réussite***	Suivi	Abandon	Refus
Capacité individuelle***	17 %	31 %	21 %
Travail personnel***	79 %	76 %	75 %
Motivation***	81 %	73 %	84 %
Les moyens financiers***	10 %	10 %	11 %
Le soutien familial***	4 %	2 %	4 %

*** : relation significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

3.2. Mais des refus liés aussi à des défauts d'organisation pratique du tutorat

Une première caractéristique du tutorat pouvant motiver certains refus est liée au caractère impersonnel et collectif de la proposition. Celle-ci est généralement faite lors d'un cours et/ou par le biais d'un affichage public et le tutorat est rarement présenté de manière individuelle à l'occasion d'un entretien. Or l'offre de tutorat étant perçue comme dévalorisante pour près de quatre étudiants sur dix, qui le jugent « stigmatisant », on peut donc se demander si un affichage *au vu et au su* de tous est pertinent.

Tableau 9

Modalités de présentation et recours au tutorat

(Plusieurs réponses possibles)

Modalités de présentation*	Suivi	Abandon	Refus
Pendant un cours*	63 %	45 %	66 %
Affichage public*	38 %	52 %	41 %
Au cours d'un entretien individuel*	20 %	11 %	15 %
par e-mail*	6 %	7 %	5 %
Ne sais pas*	4 %	16 %	1 %

*** : relation significative ; * : relation non significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

On a également mentionné la précocité de l'offre de tutorat, généralement faite en septembre ou en octobre dès la rentrée universitaire. Cette précocité est encore plus forte pour les étudiants ayant refusé le tutorat : 61 % des offres refusées concernent des propositions faites en septembre. Ceci laisse supposer un lien entre le moment de l'offre et son acceptation : une offre décalée dans le temps aurait-elle plus de chances d'être acceptée ? Le moment où le tutorat est proposé doit donc être bien pensé, ni trop tôt pour que les étudiants y voient un intérêt au regard de leurs premières expériences universitaires, ni trop tard pour qu'il reste utile et permette une remobilisation avant les examens.

Tableau 10

Moments de présentation et recours au tutorat

Moment de présentation du tutorat***	Suivi	Abandon	Refus
Septembre***	34 %	39 %	61 %
Octobre***	33 %	39 %	22 %
Novembre***	15 %	14 %	9 %
Décembre/janvier/février***	18 %	5 %	10 %
Total	100 %	100 %	100 %

*** : relation significative * : relation non significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Enfin, l'information donnée aux étudiants sur le tutorat pourrait être améliorée : un sur quatre ayant suivi le tutorat n'a pas eu d'explicitation des finalités et deux sur dix ne connaissent pas le nombre de séances proposées. Ce manque d'information concerne encore plus fortement les étudiants ayant abandonné le tutorat en cours de route (45 %).

Tableau 11

Information et recours au tutorat

	Suivi	Abandon	Refus
Nombre de séances proposées***			
1 ou 2 séances premier semestre ***	48%	28%	17%
1 ou 2 séances toute l'année***	32%	27%	24%
ne sais pas***	20%	45%	59%
Total***	100%	100%	100%
Les finalités du tutorat vous ont été expliquées***			
oui***	76%	53%	57%
non***	24%	47%	43%
Total***	100%	100%	100%

*** : relation significative * : relation non significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

3.3. Abandonner le tutorat : l'individualisation et la qualité mises en cause

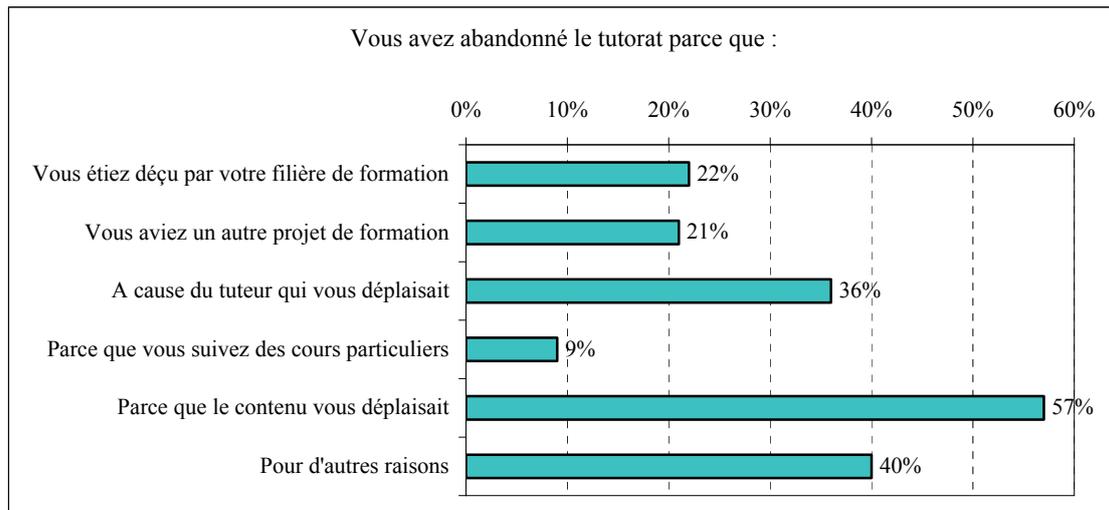
Un étudiant sur six interrogé a abandonné le tutorat après avoir suivi un nombre limité de séances (en général moins de trois et au plus cinq séances). Ils ont abandonné parce qu'ils pensaient « *pouvoir progresser sans tutorat* » et ils « *ne regrettent pas leur choix* ». Quelques uns ont malgré tout abandonné alors qu'ils ne pensaient pas « *pouvoir progresser sans tutorat* » et « *regrettent leur choix* ». Les deux principales raisons de l'abandon sont « *le contenu qui a déçu* » et « *le tuteur qui ne plaisait pas* ». Pour la quasi-totalité des étudiants ayant abandonné, le contenu a semblé largement « *sans intérêt* », « *pas motivant* », « *pas assez individualisé* ». C'est donc principalement la qualité du tutorat qui est mise en cause. D'autres causes ont pu jouer, comme le fait d'avoir un autre projet de formation ou des raisons liées aux conditions de vie étudiante et notamment la précarité qui influencent également le rapport aux études et le recours au tutorat.

Ce lien entre précarité et recours au tutorat a été établi par une exploitation spécifique de l'enquête (VIAL, 2011)¹³. Elle a consisté à classer les 400 étudiants enquêtés selon un indicateur de précarité calculé à partir des plusieurs variables (*'être boursier'*, *'avoir des problèmes de santé'*, *'ne pas manger à faim'*, *'souffrir de solitude'*, *'renoncer à des soins'...*). Un des résultats est que les étudiants en situation de forte précarité abandonnent plus souvent le tutorat alors qu'ils ressentent plus fortement le besoin de ce type d'aide que les non précaires.

¹³ Voir sur ce sujet, l'exploitation de l'enquête faite par Benjamin VIAL. Document de Travail. Working Paper n° 6. Indicateur de la précarité étudiante. Construction et test : le recours au tutorat. Janvier 2011. Site de l'Odenore, MSH-Alpes.

Graphique 2

Les raisons de l'abandon du tutorat



Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Bien qu'ayant choisi d'abandonner, une majorité d'étudiants pensent le tutorat utile dans ses finalités au moins en partie. Cependant ils y voient aussi une perte de temps, une surcharge de travail et des incompatibilités avec leurs disponibilités. Seulement deux étudiants sur dix déclarent que le tuteur n'a pu répondre à leurs demandes d'explication et d'application de cours et n'ont pu exprimer facilement leurs demandes pendant les séances.

Tableau 12

L'utilité du tutorat vue par les étudiants l'ayant abandonné

Le tutorat est :	Oui/en partie	Votre tuteur a-t-il su répondre à vos demandes :	Oui/en partie
- utile dans ses finalités	62 %	- d'explication de cours	81 %
- stigmatisant	42 %	- d'application de cours	82 %
- une perte de temps	63 %	- de conseils en général pour vos études	66 %
- une surcharge de travail	42 %	- de conseils en général pour la vie à l'université	61 %
- compatible avec vos disponibilités	64 %		

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

4. ACCEPTER LE TUTORAT ? QUI EST CONCERNÉ ? POURQUOI ?

La moitié des 400 étudiants répondants à l'enquête ont suivi le tutorat et assisté à la plupart des séances. Qui sont ces étudiants ? Comment ont-ils apprécié le dispositif ? Voient-ils un lien entre le tutorat suivi et la réussite du semestre ?

4.1. Le tutorat répond à de vrais besoins : il atteint sa cible mais la déborde

C'est d'abord en raison de son caractère obligatoire que le tutorat est suivi : 56 % des étudiants l'ayant suivi sont dans ce cas. Mais, de manière plus générale, le suivi du tutorat répond aussi à un besoin : trois étudiants sur quatre ayant suivi le tutorat expriment « *le sentiment d'avoir eu besoin du tutorat* » ; la proposition ne les a d'ailleurs pas surpris. Cependant, le quart restant des étudiants ayant suivi le tutorat n'avaient pas le sentiment d'en avoir besoin et ont pourtant adhéré à la proposition : le tutorat touche donc au-delà de sa cible, des étudiants qui auraient pu s'en passer. N'ont-ils pas eu le choix, le dispositif étant obligatoire, ou sont-ils tous simplement studieux et réceptifs à toute proposition de l'université ? On peut supposer que les deux raisons se combinent.

Tableau 13

Réception du tutorat et expression des besoins

	Suivi	Abandon	Refus
Tutorat***			
Obligatoire***	56%	36%	7%
Facultatif***	40%	53%	86%
Ne sais pas***	4%	12%	7%
Total***	100%	100%	100%
Sentiment d'avoir besoin du tutorat***			
Oui***	73%	60%	24%
Non***	27%	41%	76%
Total ***	100%	100%	100%
Surprise par rapport à la proposition*			
Oui*	26%	22%	16%
Non*	74%	78%	84%
Total *	100%	100%	100%

*** : relation significative * : relation non significative (test Chi2)

Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Deux attentes principales vis-à-vis du tutorat sont exprimées par plus de la moitié des étudiants : les « *méthodes de travail* » et « *la compréhension des cours* ». La « *fréquence de travail* », la « *mise en confiance* » et la « *quantité de travail* » arrivent loin derrière, elles concernent seulement deux étudiants sur dix. Les étudiants ayant suivi le tutorat se déclarent globalement satisfaits. Environ six étudiants sur dix ont suivi plus de 75 % des séances ; près de neuf étudiants sur dix ont suivi plus de la moitié des séances. Pour huit à neuf étudiants sur dix, les finalités ont été respectées (au moins en partie) et ils ont pu facilement exprimer leurs demandes en séance. Les attentes sont donc globalement remplies : le tutorat les a aidé sur « *l'acquisition des méthodes de travail* » et « *le comblement de*

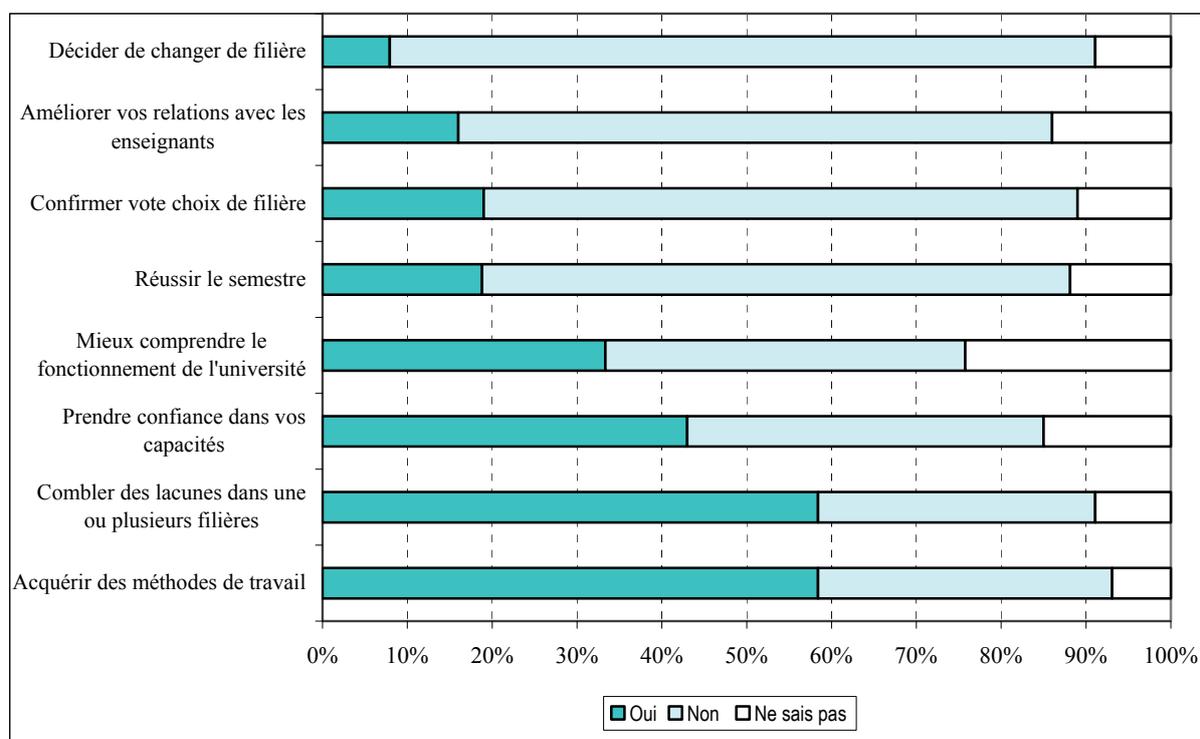
lacunes dans une plusieurs filières « mais aussi « la prise de confiance dans leurs capacités » et « la compréhension du fonctionnement de l'université ».

Cependant, malgré tout ces points positifs, le tutorat joue, dans les perceptions des étudiants, un rôle mineur vis-à-vis de la réussite. Ils ne sont que deux sur dix à penser que le tutorat les a aidés « à réussir le semestre » (sept sur dix pensent le contraire et un sur dix n'ayant pas d'avis sur le sujet). Sans aller jusqu'à infléchir la réussite du semestre, le tutorat peut aussi jouer sur les notes. A la question « Le tutorat vous a-t-il permis d'avoir de meilleures notes ? » les réponses varient. Pour six étudiants sur dix, le tutorat a amélioré les notes (pour quatre sur dix ce n'est pas le cas). En résumé, dans le ressenti étudiant, le tutorat améliore le dossier scolaire d'une majorité d'entre eux mais pour autant ne contribue réellement à la réussite que d'une minorité.

Graphique 3

Utilités du tutorat pour les étudiants l'ayant suivi.

« A votre avis le tutorat vous a aidé pour ... »



Source : Enquête auprès des étudiants éligibles au tutorat

Les réponses des tuteurs peuvent ici être comparées à celles des étudiants. Pour plus de neuf tuteurs sur dix, le tutorat a permis de répondre au moins en partie aux besoins des étudiants, ce qui conforte les propos des étudiants. Mais les appréciations divergent concernant l'utilité du tutorat dans la lutte contre l'échec en première année : plus de huit tuteurs sur dix le jugent plutôt ou très utile sur cet objectif, alors que seulement deux étudiants sur dix ont déclaré qu'il les avait aidés à réussir le semestre et six sur dix qu'il les avait aidés à avoir de meilleures notes. L'engagement des tuteurs dans le dispositif suppose aussi qu'ils y croient et qu'ils s'en persuadent.

4.2. Intérêts et limites du tutorat du point de vue des tuteurs

Les tuteurs se sont exprimés sur l'intérêt du tutorat pour les étudiants. En résumé de leurs propos, le tutorat offre divers avantages : une relation pédagogique différente, plus individualisée, avec des pairs, un autre rapport au temps et un espace d'écoute et de dialogue pour les étudiants, un espace de re-motivation et pour retrouver la confiance en soi.

L'intérêt d'une relation pédagogique différente est ainsi explicité :

Aider les étudiants à assimiler certains cours, à combler des lacunes, à mieux organiser leur travail personnel,

Trouver une méthode de travail pour passer la première année

Aider à la connaissance du fonctionnement de l'université

Permet d'approfondir ou d'éclaircir certains points de cours

Le professeur va très vite et les étudiants ne comprennent pas tout. Le tutorat permet de revenir sur ce qui n'a pas été compris.

Le tutorat offre un environnement plus individualisé pour du travail en petit groupe :

Proposer une aide appropriée et individuelle

Répondre de manière adaptée à des demandes variées et précises

Permet de travailler en petit groupe et de voir les difficultés

Répondre à des besoins de manière individualisée et donc faire un travail plus efficace

L'utilité du tutorat réside aussi dans la formule différente du cours ou du TD classique, c'est-à-dire du face à face pédagogique avec un enseignant. Les séances sont des lieux d'expression et d'échange. La parole y est libérée par le fait que les étudiants s'adressent à des pairs. Enfin le temps est moins compté.

Un lieu d'échange entre eux et avec un référent sur les méthodologies de travail

Dégager un espace de parole où ils peuvent déposer leurs inquiétudes

Avec des étudiants, ils ont moins peur de poser des questions, en petits groupes ils sont moins timides, il y a plus de temps pour les explications

Une réponse personnalisée à des questions simples permise par un temps important.

Les propos mettent enfin l'accent sur la re-motivation, le soutien, l'aide pour la confiance en soi... la proximité relationnelle et un environnement de travail moins impersonnel.

Remotiver des étudiants dépassés, éviter qu'ils ne se découragent, les rassurer

Tout à fait utile pour des étudiants en manque de confiance, motivés mais en difficulté et qui se sentent soutenus

Encadrer les élèves ce qui diminue le fossé entre le lycée et l'université

Personnaliser un peu l'université, entraide

Les tuteurs se sont également exprimés sur les limites du tutorat. Une majorité d'entre eux est satisfaite de l'organisation pratique et de la manière d'accomplir ce travail, mais un quart expriment

des insatisfactions sur ces points et deux sur dix ne sont pas satisfaits des relations avec les enseignants. Les relations avec les étudiants ne posent pas de problème. Les difficultés récurrentes sont le manque de plages horaires disponibles, l'absence et le désintérêt des étudiants, l'hétérogénéité des besoins.

En effet, souvent le tutorat est placé dans les créneaux disponibles de l'emploi du temps peu pertinents ou dans des journées déjà chargées. La solution à ce problème est simple : inscrire le tutorat de manière réfléchie dans les plannings.

Ensuite c'est le manque de temps (disponibilités des étudiants, de l'enseignant, des salles...) qui entraîne de grandes difficultés d'organisation (le tutorat doit être une aide et non pas une surcharge de travail dans la journée...

C'est des heures qu'on essaye le plus souvent de caser dans les emplois du temps. Impossibilité par exemple pour moi de manger car j'enseigne de 8h à 18h en continu. Même problèmes pour les étudiants, je comprends donc qu'ils ne viennent pas.

2h de tutorat par matière et par semaine durant un créneau "normal" serait idéal.

L'idéal serait d'avoir dans l'emploi du temps un créneau fléché "tutorat" sur lequel les différentes interventions des différents tuteurs pourraient "tourner"

Mettre les tutorats au planning en dehors de 12h-14h.

Placer le tutorat de 8h à 9h et l'intégrer dans l'emploi du temps régulier

Une autre difficulté est l'absentéisme. Un quart des tuteurs déclarent que les étudiants ont été très souvent ou souvent absents. Deux moments semblent plus propices à l'abandon soit très tôt après un nombre limité de séances, soit juste avant les examens. Les tuteurs étudiants portent parfois un jugement moral sur cet absentéisme et tentent des explications.

L'absence trop fréquente d'une bonne partie des étudiants, même si les notes des devoirs faits pendant le tutorat comptent pour leur semestre et même si le tutorat est obligatoire

Les étudiants ne se rendent pas compte de la chance qui leur est donnée, le tutorat est peu fréquenté

Malheureusement, une toute petite partie des étudiants qui ont besoin d'un tel dispositif viennent aux séances. Probablement pour des raisons de manque de conscience d'un besoin du travail supplémentaire...

En première année beaucoup d'étudiants ont du mal à s'adapter au fonctionnement de l'université. Ils n'ont pas encore conscience qu'ils sont les seuls acteurs de leur réussite et que personne ne sera là pour les pousser au travail comme au lycée. Cela a entraîné l'absence de nombreux étudiants qui malgré leurs mauvais résultats ont préféré faire autre chose.

Une troisième limite est liée à la manière de remplir leur mission notamment pour les tuteurs étudiants. N'ayant pas toutes les compétences requises ou s'étant trouvé en difficulté face à certaines demandes, ils pointent des difficultés spécifiques à leur statut d'étudiant, à l'hétérogénéité des attentes, aux liens parfois insuffisants avec les enseignants.

Beaucoup d'étudiants avaient fait une demande spécifique à propos de la statistique... n'étant pas à l'aise dans ces matières, je me suis retrouvée en difficulté. Il serait utile d'avoir des annales corrigées au tutorat

Les cours n'étant pas les mêmes que ceux que j'avais eu l'année précédente et les modalités d'examen différentes, je ne pouvais pas répondre à toutes les questions

Mon statut d'étudiante et la poursuite de mes propres études m'ont empêchée de préparer correctement certaines séances

Trop d'étudiants par tuteur ce qui limite le suivi. Il est difficile de répondre à tous les besoins quand il y a beaucoup de monde et des groupes différents en même temps.

Les groupes sont parfois trop importants et nous manquons de légitimité.

Trop peu de dialogue tuteurs-tuteurs et tuteurs-enseignants, manque de retour sur ce qui se passe en cours/TD/TP...

4.3. Une aide pour les étudiants en difficulté motivés et pour les étudiants moyens

La principale limite à laquelle se heurte le tutorat est l'hétérogénéité des besoins étudiants. Mais à qui profite le tutorat ? D'après les tuteurs, il atteint certes une partie des étudiants en difficultés, mais uniquement ceux qui sont motivés.

Le "coup de pouce" qui fait passer quelques étudiants de 9 à 11.

Repêche quelques étudiants encore motivés mais perdus dans les notions du cours.

Utile pour les étudiants motivés mais en difficulté

Cela a permis de récupérer une petite poignée d'étudiants, de leur donner confiance : sur tous les étudiants que j'ai tutorés sur les deux dernières années, 3 sont encore à l'université.

Il touche également des étudiants moyens qui veulent améliorer leur dossier scolaire.

Des moyens pour des étudiants motivés qui veulent réussir l'année avec une bonne moyenne mais aussi des méthodes de travail pour ceux qui sont en difficulté

Comme le tutorat est facultatif, les élèves en grandes difficultés ne viennent pas, cela n'empêche donc pas vraiment les échecs mais favorise les bons et moyens élèves.

S'il n'atteint pas tous les étudiants en difficulté, c'est d'abord parce qu'il n'est que facultatif.

Ce dispositif, pour l'instant, n'atteint pas le public qu'il cible. J'ai eu très peu d'étudiants en difficultés. Donc finalement le caractère facultatif du tutorat est une belle idée mais en pratique ce serait intéressant de proposer un ou deux cours obligatoires.

Un tutorat facultatif ne touche que les élèves qui veulent travailler.

Les avis des tuteurs divergent quand à la pertinence de rendre ou non le tutorat obligatoire. Les uns sont fortement opposés au tutorat obligatoire au prétexte que cela démotive les étudiants et nuit à l'ambiance de la classe.

Les étudiants viennent parce qu'ils le veulent et non parce qu'ils y sont contraints. L'intérêt des présents en est renforcé, les contraintes sont moindres.

Il ne faut surtout pas que cela soit obligatoire sinon cela est perçu comme une contrainte pour les étudiants et cela peut en démotiver beaucoup.

Je ne pense pas qu'il faille obliger les étudiants non motivés à venir.

Je pense qu'il vaut mieux ne pas imposer le tutorat car si les étudiants ne sont pas motivés pour venir, c'est inutile et ça met une mauvaise ambiance de travail !! Par contre, une fois qu'ils s'engagent à venir, ils doivent être présents.

D'autres tuteurs penchent inversement pour un tutorat obligatoire.

Cette expérience m'a suggéré de ne plus faire de tutorat mais des colles a la place : ça a au moins le mérite de les obliger à travailler, et pour le coup on les voit vraiment (presque) tous, et on peut soit les encourager (par exemple après une mauvaise note de CC, ça permet de les remonter s'ils ont bien travaillé) soit les engueuler s'ils ne font rien. Donc plus de tutorat pour moi l'an prochain, mais toujours des colles.

Enfin, dernière critique, et c'est sans doute la plus sensible, le tutorat n'apporte pas les réponses adéquates aux problèmes des étudiants en grande difficulté, notamment ceux qui ont de très grosses lacunes et *a priori* « pas le niveau » requis pour l'université. Le temps consacré au tutorat est insuffisant pour combler ces lacunes. Le tutorat – dans sa forme actuelle – ne répond donc pas à tous les besoins.

Peu d'efficacité avec une heure par semaine, pas assez de séances, artificiel

Les lacunes à la base de l'échec en L1 sont trop grandes pour être comblées en 1h par semaine...

Temps est trop court (45min) et lacunes des étudiants parfois trop grandes surtout pour les étudiants ayant un bac SMS

Un bon tiers a des difficultés (de lecture par ex) qui vont bien au-delà des possibilités du tutorat.

5. CONCLUSION. VERS UN TUTORAT CIBLÉ... ET OBLIGATOIRE ? LA MISE EN DISCUSSION DU CADRE NATIONAL

Cette enquête débouche donc sur des pistes pratiques susceptibles d'améliorer la fréquentation du tutorat pour les étudiants qui en ont le plus besoin. Mais les universités ont déjà pris conscience des actions possibles à entreprendre : meilleure communication auprès des étudiants sur le dispositif, son calendrier et son contenu ; information moins impersonnelle ; réflexion sur les moments propices au repérage des étudiants et au démarrage des séances ; amélioration du contenu des séances pour les rendre plus motivantes, intéressantes et individualisées, formation des tuteurs, et mise à disposition de supports pédagogiques pour ces derniers par les enseignants, choix des créneaux horaires du tutorat ...

Il s'agit là d'aménagements à la marge. L'enquête débouche aussi sur une mise en discussion du cadre national qui organise le tutorat. Si le tutorat peine à rencontrer sa cible, n'est-ce pas parce que la question du ciblage n'a pas vraiment été tranchée jusqu'alors ? N'est-ce pas aussi parce que le tutorat est facultatif, sur la base du volontariat ? Les réflexions en cours sur la réforme de la licence marquent une inflexion en préconisant un tutorat ciblé : « *Le tutorat est un moyen d'aider des étudiants en difficulté. Il est diversement apprécié car il ne bénéficie pas toujours aux étudiants qui en auraient le plus besoin. Cependant il se montre efficace lorsqu'il s'adresse aux étudiants qui ont rencontré des difficultés aux premières épreuves de contrôle continu et lorsqu'il est en appui de travaux dirigés de soutien faits pas des enseignants. Un **tutorat ciblé**, fait par des étudiants plus expérimentés de master, est un moyen efficace d'aide aux étudiants en difficulté qui devrait être largement soutenu (RABY, 2011) ».*

Mais aller vers un tutorat ciblé va amener de nouvelles questions. Une première série de question a trait aux outils de repérage des étudiants à risque d'échec à mettre en œuvre et aux critères de ciblage à retenir. Quels indicateurs extraire d'Apogée, comment utiliser les résultats en temps réel du contrôle continu, quels tests de rentrée mettre en place ou comment utiliser les entretiens individuels... comment combiner ces informations et selon quel calendrier ? Comment mettre en avant des critères qui minimisent le caractère stigmatisant du tutorat ? Les outils et les critères doivent ils être harmonisés au plan national ou bien élaborés de manière autonome par les universités et leurs composantes, laissant au niveau local le soin de juger qui sont les publics prioritaires d'un accompagnement pédagogique renforcé ? Dans un cas, ils garantissent un traitement égalitaire des différents profils étudiants sur le territoire national et une place pour tous à l'université. Dans l'autre ils permettent d'ajuster l'offre pédagogique aux spécificités des publics étudiants d'une formation, avec un risque, celui de considérer que certains étudiants ont de trop grosses lacunes à combler, et n'ont rien à faire à l'université. Une fois ces questions résolues et un tutorat ciblé mis œuvre, verra-t-on pour autant la fréquentation s'améliorer, si le tutorat reste facultatif ? Rien n'est moins sûr. La question reste ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

- Borras, I., le tutorat à l'université. Peut-on forcer les étudiants à la réussite ? *Bref Cereq*, N°290, août 2011.
- Dossier INRP, *Entrer à l'université. Le tutorat méthodologique*. INRP n°43, 2003, pp. 5-15.
- Jarousse J.-P., Michaut C., *Variété des modes d'organisation des premiers cycles et réussite universitaire*, Revue Française de pédagogie, Vol 136, 2001, pp. 41-51.
- Lahire, B., *Les manières d'étudier*, Cahier de l'OVE, Paris, La documentation française, 1997.
- Lepage P., Romainville M., *Le tutorat en communauté française de Belgique, Inventaire des pratiques, éléments d'évaluation et recommandations*, Centre de didactique supérieur de l'académie universitaire de Louvain, Fondation du Roi Baudoin., 89 p, 2009.
- Michaut C., *L'efficacité des dispositifs d'aide aux étudiants dans les universités*, pp.101-111, in Dossier INRP, *Entrer à l'université. Le tutorat méthodologique*. INRP n°43, 2003, pp. 5-15.
- Raby G., *Pour une licence attractive doublement qualifiante, permettant une poursuite d'études en master et une insertion professionnelle, une licence assurant un parcours de réussite aux étudiants*. Président du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle. Avril 2011.
- Rey, O., *1987-1997 : La France redécouvre ses universités*, pp. 125-170, in Gruel Louis, Galland Olivier, Houzel Guillaume (sous la direction de) *Les étudiants en France : histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Warin, P., *Le non-recours : définition et typologies*, Odenore, Document de travail, n°1, juin 2010, Pacte, Msh Alpes.

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTUDIANTS ÉLIGIBLES AU TUTORAT

L'enquête a été menée dans une université de Sciences et Techniques (Université Joseph Fourier, Grenoble 1 : 17 000 inscrits en 2009-2010) et une université de Sciences Humaines et Sociales (Université Victor Segalen, Bordeaux 2 : 18 000 inscrits). Un questionnaire commun a été administré par mail entre mars et mai 2010 auprès de tous les étudiants de L1. Ne devaient logiquement répondre que ceux à qui du tutorat avait été proposé au premier semestre, soit 2 310 étudiants éligibles sur les 3 600 inscrits en L1 dans les deux universités. On compte cependant quelques réponses inattendues d'étudiants à qui du tutorat n'a pas été proposé mais qui ont malgré tout suivi des séances. Ces réponses ont été éliminées de l'exploitation.

L'exploitation porte donc sur les réponses de 389 étudiants éligibles au tutorat (38 % université Joseph Fourier et 62 % université Victor Segalen) soit un taux de réponse de 17 % rapporté aux propositions de tutorat. Sur ces 389 répondants, environ 50 % (197 étudiants) ont suivi le tutorat, 34 % (130 étudiants) ont refusé la proposition et n'ont suivi aucune séance, 16 % (62 étudiants) ont accepté mais rapidement abandonné après quelques séances. Les étudiants se répartissent dans les différentes disciplines enseignées dans ces universités en L1 avec une forte représentation des inscrits en Psychologie (33 % des répondants), en Sciences et Techniques (29 %) et en Biologie (11 %) et une moindre représentation d'étudiants de Géographie, Staps, Sociologie et de la spécialité Mass.

Le questionnaire abordait plusieurs thèmes :

- La première année à l'université : pratiques de travail étudiant
- Le tutorat : modalités de présentation par l'université et de réception par les étudiants.
- Etudiants ayant suivi le tutorat : appréciation du dispositif et réussite 1^{er} semestre*
- Etudiants ayant refusé de suivre le tutorat : raisons du refus et réussite 1^{er} semestre
- Etudiants ayant abandonné le tutorat: raisons de l'abandon et réussite 1^{er} semestre
- Ressources et modes de vie
- Parcours et projets, renseignements individuels

* La réussite au semestre est celle déclarée par les étudiants lors de l'enquête. Il ne s'agit pas de la réussite réelle contrôlée sur Apogée.

Le questionnaire ayant été passé par mail, seuls ont répondu des étudiants volontaires, ce qui peut être source de biais dans les réponses. Parmi les répondants sont vraisemblablement surreprésentés des jeunes femmes et des titulaires d'un baccalauréat général en comparaison avec la population de référence des inscrits en L1. Par ailleurs 58 % des répondants déclarent avoir validé leur premier semestre ce qui laisse supposer une surreprésentation des « bons » étudiants. Ce biais semble accentué parmi les répondants ayant refusé le tutorat : 71 % déclarent avoir validé le premier semestre. Les résultats doivent donc être interprétés en tenant compte de ce biais : les étudiants les plus en difficulté auraient moins répondu, surtout ceux ayant refusé le tutorat. Cette enquête revêt donc un caractère exploratoire : si elle devait être répliquée, une passation du questionnaire à la fin des examens auprès de tous les étudiants permettrait d'éviter les biais de réponse.

Comparaison des caractéristiques des répondants et de la population de référence

	Répondants	Population de référence (inscrits en L1)
Part des femmes	66 %	62 %
Part des titulaires d'un bac général	89 %	77 %

Réponses à la question « Avez-vous validé le premier semestre ? »

	Suivi	%	Abandon	%	Refus	%
Oui	115	58 %	37	59 %	93	71 %
Non	75	38 %	23	36 %	35	27 %
Ne sais pas	7	4 %	2	5 %	2	2 %
Total	197	100 %	62	100 %	130	100 %

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES TUTEURS

En parallèle de l'enquête menée auprès des étudiants éligibles au tutorat a été menée une enquête par mail auprès des tuteurs : 76 ont répondu – 35 sur les 59 tuteurs de l'université Victor Segalen et 41 sur les 76 tuteurs de l'Université Joseph Fourier (taux de réponse : 59 % et 54 %). Pour l'université de Bordeaux 2 les tuteurs sont uniquement des étudiants, et parfois des étudiants de troisième année de licence, dans les filières pour lesquelles il n'y a pas d'étudiants au niveau M. Pour l'université de Grenoble 1, les tuteurs sont pour moitié étudiants (uniquement de niveau M) et pour moitié enseignants. Les 76 répondants sont représentés dans toutes les disciplines, contrairement aux étudiants enquêtés surtout issus des L1 de Psychologie, Sciences et Techniques et Biologie. Les champs des enquêtes auprès des tuteurs et des étudiants ne se recouvrent pas totalement : la comparaison de leurs propos doit donc être menée avec précaution.

Disciplines et statuts des tuteurs

Tuteurs enquêtés	Nombre	En %
Etudiant L2, L3	14	18 %
Etudiants M1, M2	34	44 %
Etudiant thèse	5	6 %
Enseignant	18	24 %
Autre	3	4 %
Total	76	100 %

Tuteurs enquêtés	Nombre	En %
Sciences et techniques, Santé	20	26 %
Staps	17	22 %
Psychologie	12	16 %
Sciences et modélisation	10	13 %
Sociologie	7	9 %
Géographie et aménagement	5	7 %
Sciences de la vie	5	7 %
Total	76	100 %

Le questionnaire auprès des tuteurs abordait plusieurs thèmes :

Description du dispositif par les tuteurs

Ciblage ou non et caractère obligatoire ou facultatif

Mode de repérage des étudiants éligibles

Modalités de présentation du tutorat aux étudiants

La mise en œuvre du tutorat au semestre 1

Organisation, calendrier, taille des groupes, nombre de séances...

Contenu et fonctionnement des séances

Echanges entre les tuteurs et les enseignants

- Fréquentation du tutorat au semestre 1
- Apports et limites du tutorat au semestre 1

ISSN 1776-3177
Marseille, 2011.